

**Assemblée générale**

Distr. générale
30 novembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Deuxième Commission
Point 20 de l'ordre du jour
Développement durable

**Lettre datée du 28 novembre 2012, adressée au Secrétaire
général par la Représentante permanente de la Lituanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé des travaux du Colloque international sur les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer, tenu le 5 novembre 2012 à Gdynia (Pologne) (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 20 de l'ordre du jour.

La Représentante permanente
(*Signé*) Raimonda **Murmokaitė**



**Annexe à la lettre datée du 28 novembre 2012 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Résumé des travaux du Colloque international sur les effets
sur l'environnement des déchets provenant de munitions
chimiques immergées en mer [5 novembre 2012, Gdynia
(Pologne)]**

1. Le Colloque international sur les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer, tenu le 5 novembre 2012 à Gdynia (Pologne), a réuni des représentants, des experts, des établissements d'enseignement et de recherche, des organisations non gouvernementales et le secteur privé.
2. Les participants ont examiné les répercussions sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer et les risques qui y sont associés dans diverses régions du monde (côtes est et ouest des États-Unis d'Amérique et large d'Hawaii, côte est du Canada, îles portoricaines de Vieques et Culebra et mer Baltique), ainsi que les réponses qui y sont apportées aux niveaux national et international. Le Président du quatrième Forum international sur les munitions sous-marines, tenu du 1^{er} au 3 octobre 2012 à San Juan, et le représentant du programme de recherche et d'évaluation (CHEMSEA) sur les munitions chimiques en mer Baltique se sont exprimés.
3. Les travaux de la Commission d'Helsinki (HELCOM) ont été cités en exemple de coopération régionale qui pourraient servir de modèle pour d'autres régions.
4. Les participants ont noté que les organisations régionales, mais aussi le secteur industriel, devaient faire œuvre de sensibilisation en offrant de meilleures solutions techniques au problème, en évaluant l'impact et en suivant les risques, en publiant des rapports sur les cas constatés de déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer et en suivant les conséquences éventuelles de leur destruction sur le milieu marin. Il a été rappelé qu'il serait souhaitable de mettre au point un mécanisme de signalement des cas constatés par des parties prenantes autres que les pêcheurs.
5. Il a également été relevé qu'une technique adaptée de dépollution avait été mise au point, et que des mesures de dépollution avaient été mises en œuvre localement, en particulier dans l'est du Canada (Nouvelle-Écosse), dans l'est des États-Unis et au Japon, tandis que des industries menaient des activités économiques sous-marines en mer Baltique. Toutefois, il reste peu probable que l'on parvienne à dépolluer complètement les zones du monde où se trouvent des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer en raison de contraintes financières et politiques. Il a en outre été noté que, dans certains cas, la dépollution complète de zones où se trouvent des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer pourrait avoir des effets négatifs sur l'environnement, la santé de l'homme, la sûreté et la sécurité.
6. Tous les participants ont rappelé l'importance, dans le processus d'ensemble de protection de l'environnement, de la résolution 65/149 de l'Assemblée générale, qui invite les États Membres et les organisations internationales et régionales à

mieux faire connaître les effets qu'ont sur l'environnement les déchets provenant des munitions chimiques immergées en mer, à coopérer et à échanger volontairement des données pertinentes sur cette question. Il a aussi été rappelé que cette résolution devait servir à faciliter la collecte globale d'information sur les déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer, leurs conséquences sur l'environnement et leurs répercussions éventuelles sur la santé de l'homme, la sûreté et la sécurité. Il importait par ailleurs que les vues des États Membres de l'ONU et des organisations régionales et internationales et des secteurs industriels compétents soient aussi présentées. À cette fin, les participants ont dressé une liste indicative de questions à traiter, jointe au présent résumé, qui faciliterait la communication de données, d'informations et de vues au Secrétaire général de l'ONU en 2013.

7. Le Colloque a été l'occasion de faire mieux appliquer la résolution 65/149 de l'Assemblée générale.

Pièce jointe

Liste indicative de questions à traiter pour donner suite à la résolution 65/149 de l'Assemblée générale, intitulée « Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer »

À l'initiative de la Lituanie, l'Assemblée générale a, à sa soixante-cinquième session, adopté par consensus la résolution intitulée « Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer », par laquelle elle invitait le Secrétaire général à solliciter les vues des États Membres et des organisations régionales et internationales compétentes sur les questions liées aux effets qu'ont sur l'environnement les déchets provenant des munitions chimiques immergées en mer. L'objet du présent document est d'aider les États Membres et les organisations régionales et internationales compétentes à présenter un rapport structuré et succinct.

Situation actuelle dans votre région

- Votre pays ou son secteur industriel risquent-ils d'être touchés par des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer?
- La communauté scientifique de votre pays examine-t-elle les effets qu'ont de tels déchets sur l'environnement? Quels sont les résultats et conclusions de ces recherches scientifiques?
- Est-ce que de tels déchets posent obstacle à la mise en œuvre de projets économiques industriels dans votre pays? Quelles mesures avez-vous prises pour les surmonter?

Mesures prises à la suite d'incidents

- Votre gouvernement a-t-il déjà pris des mesures à la suite d'incidents causés par des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer?
- Votre gouvernement a-t-il élaboré un plan d'action et mis en place les capacités nécessaires en vue de faire face à de tels incidents?

Sensibilisation de l'opinion publique

- Votre gouvernement/organisation donne-t-il/elle des renseignements sur ces déchets aux citoyens, à la société civile et au secteur industriel pour éviter que des incidents ne se produisent?
- Par quels moyens votre gouvernement/organisation sensibilise-t-il/elle l'opinion publique à cette question?

Coopération internationale

- Votre gouvernement partage-t-il ses meilleures pratiques en matière de sensibilisation de l'opinion publique et de prévention des incidents concernant la pêche, les transports maritimes et d'autres activités industrielles ou d'autres

types d'incidents causés par les déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer?

- Votre gouvernement coopère-t-il avec d'autres États ou des organisations régionales ou internationales au sujet de ces déchets?
 - Quel serait le meilleur moyen de procéder à des échanges d'expérience et d'information sur les dernières découvertes scientifiques et toutes questions relatives aux effets que de tels déchets ont sur l'environnement?
-